

LA REVUE DU DIMANCHE

Nos villages

BASSINS

XLVIII

Haut perché (à 752 m.) sur son plateau dominant le grand district de Nyon, face au Léman et aux Alpes, le village de Bassins dresse devant la haute muraille du Jura le clocher massif de son église.

Consacrons quelques lignes à ce vieil édifice ainsi mis en vedette et d'ailleurs intéressant aux points de vue historique et artistique. Il a subi de nombreux remaniements au cours des siècles. Le clocher paraît être le dernier reste d'une importante construction remontant au XI^e siècle et qui dépendait du prieuré de Payerne. Le clocher serait du XV^e; les autres parties, moins anciennes. Des réparations avaient été effectuées en 1786; de plus importantes au siècle suivant; enfin, après un semblant de remise en état en 1908, ce fut la restauration remarquablement réussie de 1934, œuvre des architectes Gilliard et Godet.

Chœur surélevé, avec ses deux fenêtres du plus pur style roman (elles avaient été murées!) que le peintre verrier Poncet a munies de vitraux: gerbe de blé et grappe de raisin — le pain et le vin de la communion — et, au-dessus, petite fenêtre circulaire ornée de la tête du Christ; voûte en tuf, décorée, comme celle de la nef, par le peintre Ramseier; chaire neuve sans abat-voix. On a supprimé une galerie inesthétique; rétabli la chapelle du St-Esprit, dont on avait fait... un bûcher; remis au jour trois autres fenêtres, vrais bijoux d'architecture, dont deux de style gothique, dans la chapelle de la Vierge Marie, fondée en 1405 ou 1406. Relevons ici que tous les vitraux décorant ces fenêtres ont été offerts par de généreuses paroissiennes et par les enfants des écoles.

C'est ainsi qu'on a rétabli en leur état primitif des merveilles architecturales qui risquaient d'être à jamais ensevelies, et fait d'un temple atteint de vétusté une église accueillante et confortable (chauffage à air chaud) qui arbore sur sa tour carrée, en remplacement de l'effreux cadran de naguère, un cadran s'harmonisant avec l'architecture de l'édifice. Félicitons-en la population tout entière du village, les autorités, la Société de développement, le corps enseignant et les écoliers. A eux seuls, ceux de la première classe ont pu offrir les trois vitraux du chœur, payés avec le produit de leurs concerts et soirées. Les uns et les autres se sont donnés de tout cœur à cette œuvre qui leur fait honneur.

La maison d'école est vieille aussi, puisqu'elle date de 1702-1703: mais elle n'a pas bénéficié jusqu'ici des heureuses transformations qu'on est en droit d'attendre d'une commune qui ne craint pas les dépenses utiles. N'a-t-elle pas construit précisément tout proche du vieux « collège », une superbe grande salle d'un style moderne, parfaitement adapté à la région, avec aménagements intérieurs des mieux compris? C'est là que le Chœur mixte de Bassins, qui s'est substitué à la chorale d'hommes, donne avec succès des représentations fort courues. Et il a doté d'un piano cette grande salle si appréciée. Bassins est connu au surplus, par son goût et son sens du théâtre. Il a joué, en mai et juin 1922, dans le vaste battoir communal, la Dime de Morax et vu à cette occasion accourir

les foules de plusieurs lieues à la ronde.

Voilà d'agréables et intelligentes récréations pour la jeunesse du village. Puissent-elles contribuer à la retenir aux champs! Car ici, comme ailleurs, jeunes gens et surtout jeunes filles ont tendance à quitter la bourgade natale pour les villes du voisinage.

Elle est pourtant bien favorisée, la bourgade natale aux fermes familiales, restées extérieurement à peu près telles que les pères les avaient bâties mais qui connaissent toutefois, sinon tout le confort moderne, du moins de nombreuses améliorations pour la commodité de leurs habitants, et les six belles fontaines aux eaux abondantes et fraîches, aux larges avuents brunis, disent une chanson qui doit être douce au cœur des natifs...

Quittons maintenant le village proprement dit, après avoir signalé le cimetière, d'où l'on domine un panorama immense: Alpes et Mont-Blanc, bassin du Léman, Jura fermant l'horizon au nord-ouest et, en pensée, parcourons le territoire de Bassins. Il s'étend jusqu'à l'arrête du Mont Sallaz et il est limité au sud-ouest par le ravin de la Combaz et la gorge de Moinsel, qui le sépare de celui d'Arzier-le-Muids, et, à l'est, par la Serine et le Geny, de l'autre côté desquels sont les communes de Begnins et de Le Vaud.

Voici le hameau de la Cézille, à 3 km. au sud du village, sur la route qui descend à Begnins, avec son moulin et son auberge. C'est dans le voisinage que se trouve le grand bloc erratique appelé la Pierre du Grand Fey, en équilibre sur l'un de ses angles et qu'a pris sous sa protection la Société d'Histoire de la Suisse romande.

On a fait remarquer que ce hameau est aujourd'hui une Suisse allemande en miniature, les familles vaudoises y ayant été remplacée par d'autres venues d'outre-Sarine.

C'est entre la Cézille et Bassins, à Châtillon, qu'on a découvert en 1878 un cimetière bourgogne qui semblait dépendre d'une nécropole plus importante occupant vraisemblablement le sommet de la colline.

Puisque nous sommes dans le passé, remarquons que les communiens de Bassins paraissent avoir en tout temps défendu énergiquement leurs droits et privilèges. Déjà au XIV^e siècle, ils tenaient tête au seigneur de Mont-le-Vieux, qui voulait les astreindre à des corvées pour les réparations à son château. En 1509, ils abattent le pilier de fer, avec carcan, symbole de leur sujétion au prieuré de Payerne. Long procès de 1673 à 1718 (!) entre Bassins et Begnins au sujet du Mont-Sallaz. Après quarante-cinq ans de contestations et plusieurs sentences suivies d'autant de recours, on finit par un partage: Bassins obtient la moitié devers vent et Begnins la moitié devers bise des terres disputées...

Difficultés encore en 1757, à propos du charroi des bois pour le château de Nyon, dont Bassins et Arzier demandent d'être dispensés. Cela excite la jalousie d'autres communes du bailliage qui, « harassées de leur pauvreté », trouvent que

Bassins et Arzier veulent faire croire qu'elles sont dans la gêne, « étant, au contraire, les plus riches et opulentes »...

Certes, au point de vue financier, la commune de Bassins n'était pas à plaindre au XVIII^e siècle; elle ne l'est pas non plus aujourd'hui. Elle possède plus d'un millier d'hectares de forêts et de nombreux pâturages d'une superficie de 500 à 600 hectares, qui s'appellent: la Bassine, avec son beau chalet neuf, Mondion, Les Pralets, le Dunanche, le Crof, le Planey d'où l'on domine tout le bassin du Léman, la Chammelle, le Bugnonet, les Frases... Tous ces noms rappellent aux gens de Bassins bien des souvenirs agréables, de joyeuses courses, des fêtes les jours des « mises de montagnes », dont quelques-unes sont demeurées célèbres dans la contrée... Cela rappelle aussi les « répartitions ».

Ces répartitions, auxquelles participait chaque ménage dont le chef était bourgeois de la commune, consistaient dans « le bon temps » en 15 kilos de beurre et 50 kilos de fromage. Il a fallu y renoncer en 1933, la baisse des prix des bois (à ce moment-là), l'entretien onéreux des pâturages, des chemins et des chalets, les lourds impôts cantonaux et fédéraux, l'assistance publique, ont amené — sur la proposition du nouveau syndic lui-même — la suppression de ces répartitions. Elle s'est faite sans peine à une très forte majorité des membres du Conseil général, et, dès lors, Bassins a restauré son église, construit une grande salle, une route, toutes choses qui ne se seraient point accomplies au temps des fameuses répartitions, qui furent souvent un obstacle au progrès.

Leur disparition donna lieu

Un beau ciel...

Un beau ciel est sans nuage. Une belle phrase est simple.

Celle-ci ne l'est pas: «...étant venu à expiration en date du...»

Enlevons le nuage, nous avons:

«...expirant le...»

Tout est dit; nous n'avons rien perdu si ce n'est la lourdeur; nous avons gagné la clarté.

Autre nuage: «...tendant à l'acceptation des conditions...»

Ciel pur: «...prêt à accepter...»

Nuage: «Les versements obligatoires des paiements...»

Beau temps: «Les paiements à faire...»

Nuage, gros nuage: «Je me pose la question de savoir si vous tendez à l'acceptation...»

Chassons le nuage: «...Acceptez-vous?...»

C. D.

Echos...

Repas parlens

La viande hippohagique, mise à la mode par les médecins il y a quelque quarante ans auprès de leurs clients anémiés, est devenue un aliment plus répandu depuis que s'est ouverte l'ère des restrictions. Beaucoup qui répugnaient à y goûter s'y sont obligatoirement mis comme les autres. Néanmoins, c'est sans doute pour les convives délicats que certains restaurateurs psychologues s'ingénient à atténuer dans la présentation ce que peut avoir de vulgaire ce mets qu'on ne

à une manifestation humoristique-mélancolique, si l'on ose dire. On placarda sur le mur de la laiterie une grande affiche bordée de noir, où l'on avait représenté une vache versant des larmes, un armail-li figé tristement devant la grande chaudière du chalet, avec cette exclamation de regret: « Adieu notre Bassine! »

Les armoiries de Bassins contiennent beaucoup de choses, comme il convient à une commune riche en forêts, en sources et en pâturages: on y trouve en effet un sapin, une fontaine au large bassin rectangulaire, un oiseau sur le sapin, un ours et un renard dessous! Il n'y manque que le fromage...

Les 340 habitants de Bassins ont été affublés d'un surnom qu'ils partagent avec les gens d'Agiez, de Chapelle, du Séchey (Vallée de Joux), de Vinzel: les « Medze-Faie » (Mange-brebis) ou « Chêse-Faie » (Sèche-brebis). Partout la légende est la même: on avait mis sécher au four banal un ou des moutons rentrés mouillés du pâturage, on les y avait oubliés et ils en sont sortis plus ou moins rôtis!... D'où « Chêse-Faie »! Seulement, il paraît qu'à Bassins on les avait mangés; d'où « Medze-Faie »!

GRATTESILLON.

P. S. — On a donné par erreur, pour Bogis-Bossey (voir « Revue du dimanche » du 22 novembre 1942) les armoiries de Chavannes-de-Bogis. Voici celles de Bogis-Bossey: Coupé au premier d'argent aux billetes de sable, au lion du même naissant et lampassé de gueules; au second, palé d'or et de gueules.

Ces armes, adoptées en 1928, rappellent celles des Gingins et des Turetini.

G.

L'Harmonie de Paul Hindemith

Si l'on se permet d'extraire ces lignes de notre chronique habituelle du jeudi, et de leur donner un complément et un aspect plus développés, c'est qu'elles commentent une œuvre dont l'importance dépasse la commune mesure et se trouve liée à l'un des aspects les plus caractéristiques de la science musicale moderne. Or donc, Ernest Ansermet nous présentait, ce lundi dernier, au concert de l'Orchestre de la Suisse romande, la nouvelle partition de Paul Hindemith, sa *Symphonie en mi bémol*. Sous la signature de l'éminent chef de l'O. R. de pertinentes considérations, figurant au programme officiel, préparaient l'auditeur à un événement exceptionnel, dont on déterminait à l'avance le caractère. En effet, la *Symphonie en mi bémol* marque une étape décisive dans la carrière du compositeur allemand, étape que l'on ne saurait considérer comme une volte-face subite, mais que l'on sent, au contraire, amenée, provoquée par une lente évolution et un effort réparti sur de longues années.

Les exemples abondent, dans l'histoire de la musique, de compositeurs renonçant tout à coup aux principes, à l'esthétique auxquels ils avaient sacrifié jusqu'alors, pour adopter une langue nouvelle, un ordre nouveau dont la disposition bouleverse souvent les théories les mieux établies, qui constituaient le « credo » de l'artiste. Métamorphose subite chez certains, progression laborieuse chez d'autres: le répertoire contemporain, pour ne citer que celui-là, nous offre la démonstration de ces deux « états » spontanés ou réfléchis, par l'intermédiaire de noms glorieux qui ont joué un rôle considérable dans le mouvement musical du XX^e siècle. Le cas d'Igor Stravinsky est connu de chacun et illustre éloquentement le principe de la conversion subite: après avoir glorifié le patrimoine populaire, en qui il voyait l'élément idéal d'inspiration pour le compositeur, et créé ces chefs-d'œuvre que sont *Petrouchka* et *L'oiseau de feu*, Stravinsky a revêtu le cilice de la pénitence et sacrifié à un néo-classicisme, sous l'égide de Jean-Sébastien Bach, et dans une manière exaltant le plus parfait dépouillement. A l'opposé de cette métamorphose-éclair, nous trouvons le « cas » de Paul Hindemith qui, lui, n'a rien de subit mais, au contraire, représente le point d'aboutissement de minutieuses recherches et de patientes études. Si l'on considère dans son ensemble la carrière de Paul Hindemith, on découvre le compositeur obéissant successivement à des influences diverses, avant de trouver son langage personnel et sa manière propre. Ce sont, en ses débuts, les maîtres romantiques qui agissent, Brahms et Reger en particulier; puis, dans l'esprit caractéristique de l'après-guerre, l'adoption passagère des rythmes de jazz, de la percussion et, enfin, de ce fameux

contre-point linéaire, au nom duquel on a voulu expliquer bien des choses. Mais tout cela ne constituait à vrai dire que des étapes passagères, des expériences momentanées dans la vie du musicien allemand. Celui-ci visait plus haut, et, ni plus ni moins, à une révolution totale du système harmonique traditionnel. Les premiers exploits de cette nouvelle manière, Paul Hindemith nous l'inscrivit dans ces pages monumentales que sont la *Symphonie Mathias le Peintre*, la Suite de ballets *Nobilissima Visione* et, enfin, dans cette magistrale *Symphonie en mi bémol*, dont Ernest Ansermet nous donnait lundi la première audition « européenne ».

Faisons le point maintenant et voyons en quoi ces dernières œuvres marquent un événement décisif, non seulement dans la vie du compositeur, mais aussi dans le mouvement musical actuel. Révolution du système harmonique, disions-nous? Sans doute, puisque la base même de ce système est rejetée par cette esthétique nouvelle. A tort ou à raison, Paul Hindemith reproche aux traités d'harmonie conventionnels et classiques, l'incapacité dans laquelle ils sont de pouvoir expliquer et analyser les œuvres contemporaines. De là, l'idée d'Hindemith de créer un système harmonique qui puisse s'appliquer aux partitions de toutes les époques. Pour cela, il s'appuie sur des principes immuables, et demande à la science — à la physique naturellement — la matière de ce nouvel ordre. A l'aide d'instruments de physique, Hindemith a étudié et examiné à fond la loi des vibrations, génératrices du son. C'est le principe du son fondamental et de ses harmoniques qui constitueront la base de l'harmonie d'Hindemith. Auparavant, la règle des notes communes établissait les lois d'enchaînement des accords. Dès maintenant, ce principe des notes communes est aboli, et fait place à un phénomène de tension maximum ou minimum, qui détermine l'ordre des accords et leurs rapports entre eux. Le degré de tension est à l'image de la facilité ou de la difficulté que l'on éprouve à découvrir la note fondamentale de l'accord. Et le « triton » étant synonyme de confusion, Hindemith établit tout d'abord une première distinction, un premier partage entre les accords avec ou sans « triton », puis en les divisant selon la position de la note fondamentale.

Dissertation bien indigeste sans doute, me direz-vous, mais qui néanmoins s'applique à un problème dont Hindemith nous a proposé une lumineuse solution. La *Symphonie en mi bémol* est une œuvre considérable que l'on doit dès à présent situer au premier rang de la production contemporaine. Ernest Ansermet en fut le magnifique interprète et le commentateur éloquent.

HENRI JATON.

A CLLIAU QUE IESANT LO PATOI

On tot dur

Mon vesin, lo Lucien, lè on pucheint gaillà dè mè dè six pi, lardzo dè rita, foo dai bré et solido su sè dzambè, et on sacro à l'aovràdzo, nè rin dè dere... Mâ, melebâgro! quien poument hommo po cliâo que démourant avoué lli! Sa fenna, la pourra Luise, n'ousâve pas pipâ lo mot; lè dou garçons, dai lurons dza grands, sant tenu coumeint dai z'écouli, et lè vâlet, qu'avant essayi on iâdzo dè sè rebiffâ, s'étant vu rallegni à tot fin, se bin que n'ant jamé recoumeincî. Lo Lucien lè menâve ti à la badietta. Avoué lli, ne l'ai avai pas à boudâ: fasai à sa tita et n'accutâve nion. Quand sè dzein n'ein pouâvant rin mè, éreintâ, érenâ, écouessî, lâo

SAMI.



N'oubliez pas les oiseaux!